

# Le féminicide

neo-masculin.com/le-feminicide

Par Mos Majorum

25 janvier 2019

**Dans le registre de la persécution et de la victimisation qui est coutumier des féministes, on note un concept qui s'officialise au hasard du 1<sup>er</sup> Etat des lieux du sexisme en France : le féminicide. Jusqu'ici uniquement porté par des cercles militants, le féminicide fait donc désormais partie du vocabulaire officiel de l'État français.**

Avant de commencer le propos, rappelons qu'il ne s'agit ici aucunement de minimiser le problème des violences, mais de parler de leur définition. Et c'est justement cette définition qui pose problème.

## Une définition à géométrie variable

Etant féru de latin, je ne résiste pas à l'envie de vous proposer une rapide étymologie du mot : *fémini* vient de *femina* (la femme) et le suffixe *-cide* vient du verbe *caedere* qui signifie tuer, massacrer. Le néologisme est attribué à la sociologue américaine Diana E. H. Russell. Sous sa plume, en 1976, il s'agit de parler du « **meurtre d'une femme en raison de son sexe** ». Le mot a fait son entrée au Robert en 2015.

Le féminicide, donc, serait un meurtre prémédité de femme (prémédité puisqu'il advient pour des raisons idéologiques), provoqué vraisemblablement par une forme de misogynie. Mais à y réfléchir, dans nos sociétés occidentales, rares sont les exemples qui viennent en tête, à l'exception des crimes des Incels américains.

En France, logiquement, on s'attendrait à ce que le « féminicide » soit tout simplement inexistant ou relégué aux oubliettes de l'histoire, aux côtés d'autres pratiques de torture ou de barbarie. Contre toute attente pourtant, le dernier rapport en date du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes en relève pas moins de quatre formes.

- **Meurtre en raison du sexe ou « féminicide »**

Le féminicide, composé des termes « femme » et « homicide » désigne le meurtre d'une femme parce qu'elle est une femme. Il existe plusieurs types de féminicides :

- Féminicide intime : le meurtre d'une femme par son conjoint actuel ou son ex-conjoint. L'OMS estime que plus de 35% des femmes tuées dans le monde le sont par leur partenaire. En France, en 2017, 130 femmes ont été tuées par leur conjoint ou leur ex-compagnon. Ce terme fait état de situations que l'on désigne aujourd'hui encore comme des « crimes passionnels », des « drames familiaux » alors que ceux-ci sont majoritairement commis après une série de violences conjugales.
- Féminicide non intime : le meurtre d'une femme après une agression sexuelle ou bien le meurtre planifié de femmes.
- Crime d'« honneur » : le meurtre d'une femme pour sauver la réputation de la famille après avoir été accusée de transgression des traditions et lois morales. Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) estime qu'environ 5 000 femmes sont victimes de « crimes d'honneur » chaque année.<sup>94</sup>
- Féminicide dû à la dot : le meurtre d'une femme qui n'a pas apporté assez d'argent à la famille du conjoint lors de leur mariage.

Les formes de féminicide, d'après le HCE

L'ONU, quant à lui, en dénombre onze formes :

L'ONU identifie 11 cas :

1. Meurtre à la suite de violences conjugales
2. Torture et massacre misogyne
3. Assassinat au nom de «l'honneur»
4. Meurtre ciblé dans le contexte des conflits armés
5. Assassinat lié à la dot des femmes
6. Mise à mort des femmes et des filles en raison de leur orientation sexuelle
7. Assassinat systématique de femmes autochtones
8. Foeticide et infanticide
9. Décès à la suite de mutilations génitales
10. Meurtre après accusation de sorcellerie
11. Autres meurtres sexistes associés aux gangs, au crime organisé, au narcotrafic, à la traite des personnes et la prolifération des armes légères<sup>13</sup>.

**Notons que la définition du HCEfh reprend principalement les cas 1, 2, 3 et 5 de la liste de l'ONU.**

Les cas 3 et 5 sont rarissimes en France : le dernier duel connu a plus de 50 ans, la dot n'a plus cours dans les usages modernes. Ces deux cas semblent plus anecdotique pour un pays occidental que ne l'est le foeticide par exemple. Si la France n'a pas la politique de l'enfant unique comme jadis la Chine (politique qui, dans un pays où traditionnellement c'est au garçon de veiller sur ses parents quand ceux-ci sont âgés, la fille, elle, ayant pour devoir de veiller sur sa belle-famille, a bel et bien provoqué des dizaines de millions de suppression de fœtus féminins et de meurtres ou d'abandon de petites filles en bas âge; lire, à ce sujet, le très beau *Chinoises*, de Xinran), on peut se demander si le HCEfh n'a pas soigneusement évité ce point pour ne pas relancer les débats sur l'avortement...



Quand Bertrand Cantat tue accidentellement sa compagne dans le cadre de violences conjugales, c'est du féminicide. Quand Jacqueline Sauvage tue son mari par surprise et avec préméditation, ça n'est pas pareil ... ne confondez pas tout, voyons ! Certains meurtres sont plus graves que d'autres, aux yeux de la doxa dominante.

## De la définition aux faits : comme une contradiction

Puisqu'il est difficile de s'y retrouver dans ces multiples définitions, tentons d'y mettre un peu d'ordre.

Sur les 11 cas proposés par l'ONU, les cas suivants ne correspondent pas à un meurtre avec **préméditation** : meurtre suite à des violences conjugales, décès suite à des mutilations génitales.

De la même manière, de nombreux cas **ne peuvent pas être attribués au sexe de la victime** : ce sont tous ceux pour lesquels un être humain de l'autre sexe pourrait tout aussi bien en être victime. Cela comporte : meurtre à la suite de violences conjugales (des hommes sont aussi victimes de violences conjugales et/ou en meurent), assassinat au nom de l'honneur, assassinat lié à la dot, mise à mort en raison de l'orientation sexuelle (c'est de l'homophobie dans ce cas : les homosexuels hommes en souffrent aussi), décès à la suite de mutilations génitales (de nombreux hommes sont circoncis, et cela peut aussi entraîner des complications et des décès, y compris dans des pays qui ne pratiquent pas les mutilations génitales sur les petites filles), meurtre après accusation de sorcellerie (l'accusation de sorcellerie peut se décliner au masculin) et même les autres meurtres sexistes de gangs et de narcotrafic semblent plutôt attribuable à la violence du milieu qu'au sexe des victimes.

A l'issue de ce travail de classification, il appert que **la définition du féminicide tente d'agréger dans une même définition des événements** certes tragiques, mais tous **fondamentalement différents**.

En France, les meurtres à la suite de violences conjugales sont les seuls qui puissent répondre à la définition proposée par le HCEfh. Et comme précédemment noté, les meurtres conjugaux sont rarement prémédités (beaucoup sont accidentels) et ne se produisent jamais en raison du sexe de la victime. Preuve en est : ils peuvent advenir à la fois chez les hétérosexuels et les homosexuels (nous dira-t-on que les lesbiennes, dont les couples tendent à être en moyenne plus dysfonctionnels que ceux des hétérosexuels, pratiquent aussi le féminicide ?). Surtout, **ils concernent aussi les hommes**, ce qui prouve que le sexe n'est pas le motif de l'acte.

## De la grande interrogation du sexe et du genre

---

Alors que gouvernement et lobbies LGBT n'en finissent plus de morceler le concept du genre et de refuser la notion de sexe, on peut s'attendre à une violente attaque contre les féministes qui emploient le terme (et le gouvernement par extension) de féminicide. En effet, nombreux sont les problèmes posés par cette définition.

- Un homme ayant opéré une transition, et qui s'identifie comme femme, peut-il être une possible victime de féminicide ?
- Une femme ayant effectué sa transition et se définit désormais comme homme, et qui périrait sous les coups de son ou sa partenaire est-elle victime de féminicide ou d'un simple crime passionnel ?
- Que dire d'une femme de naissance qui se considérerait comme non-binaire, ou même de genre fluide ? Doit-on la considérer comme prisonnière de son sexe de naissance ? A-t-elle le droit d'être victime de féminicide ou cela est-il réservé aux femmes cisgenre ?

Il apparaît clairement que le vocable *féminicide* est trop imprécis pour se suffire à lui-même et qu'il exige la création d'autres mots pour les différents cas qui pourraient advenir : viricide pour les hommes, transicide, non-binairicide, fluidicide, etc... Peut-être au final se rendra-t-on compte que, tous ces gens ayant en commun le fait d'être humains, tout cela relève de l'homicide (du latin *homo*, qui signifie *homme au sens d'être humain*).



Une mort est toujours une tragédie et un meurtre, toujours une horreur. Mais si tous les êtres humains sont égaux (et surtout si on prétend réclamer soi-même l'égalité), pourquoi créer un concept aussi discriminant que le féminicide ?

## Changement du langage : hasard ou calcul ?

Le changement du langage est rarement anecdotique. Depuis les théories post-modernes, c'est le cheval de bataille du féminisme de troisième vague. Depuis les années 80 donc, on sait que le modelage systématique du vocabulaire est **une préparation au changement des esprits**. En requalifiant sélectivement certains meurtres dans le cadre conjugal, on crée par exemple des subdivisions qui n'ont pas lieu d'être. Pire : l'assimilation d'actes isolés et rarement planifiés à une forme de génocide est à la fois fautive et profondément insultante pour les peuples qui ont **véritablement** subi de tels drames.

Il est également utile de rappeler que, tous types de meurtres confondus, **la France reste l'un des pays dont le taux d'homicide est le plus faible au monde**. Et il est également utile de se souvenir qu'en moyenne, **les hommes ont presque six fois plus de risques de mourir d'un homicide que les femmes**, l'écrasante majorité des victimes de meurtres étant des hommes.

**Pour en revenir au féminicide, sa définition confuse a de quoi interroger.** Celles et ceux qui cherchent à toute force à employer le terme sont-ils si **ignorants** du droit qu'ils en arrivent à confondre meurtre prémédité et meurtre accidentel ? Leur vision du monde est-elle si **biaisée** qu'ils en arrivent à attribuer au sexisme ce qui relève plus banalement du sordide et du fait divers ? Croient-ils **naïvement** qu'en requalifiant certains actes, ils attireront plus d'empathie ? Ou au contraire, comme on pourrait le craindre, cette requalification méthodique de faits divers glauques en féminicides est-elle opérée par **calcul** ?

Et surtout : **pourquoi créer un tel concept si ce n'est pas, à terme, pour exiger de la part de la justice un traitement différencié ?**

**Dans ce dernier cas, on ne peut que souhaiter que l'opinion publique ouvre rapidement les yeux, et cesse de se faire duper. Décidément, la stratégie de victimisation est l'une des plus abjectes qui soient...**

**Illustrations :** Aaron Mello Sebastian Pociecha Joseph Anson

Jan 25, 2019